

**NOTE POUR LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DE LA PRESERVATION  
DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**



**Maîtrise d'ouvrage :**

**SOCIETE D'EXPLOITATION DU PARC  
EOLIEN (S.E.P.E.) LES HAYETTES**

Janvier 2017

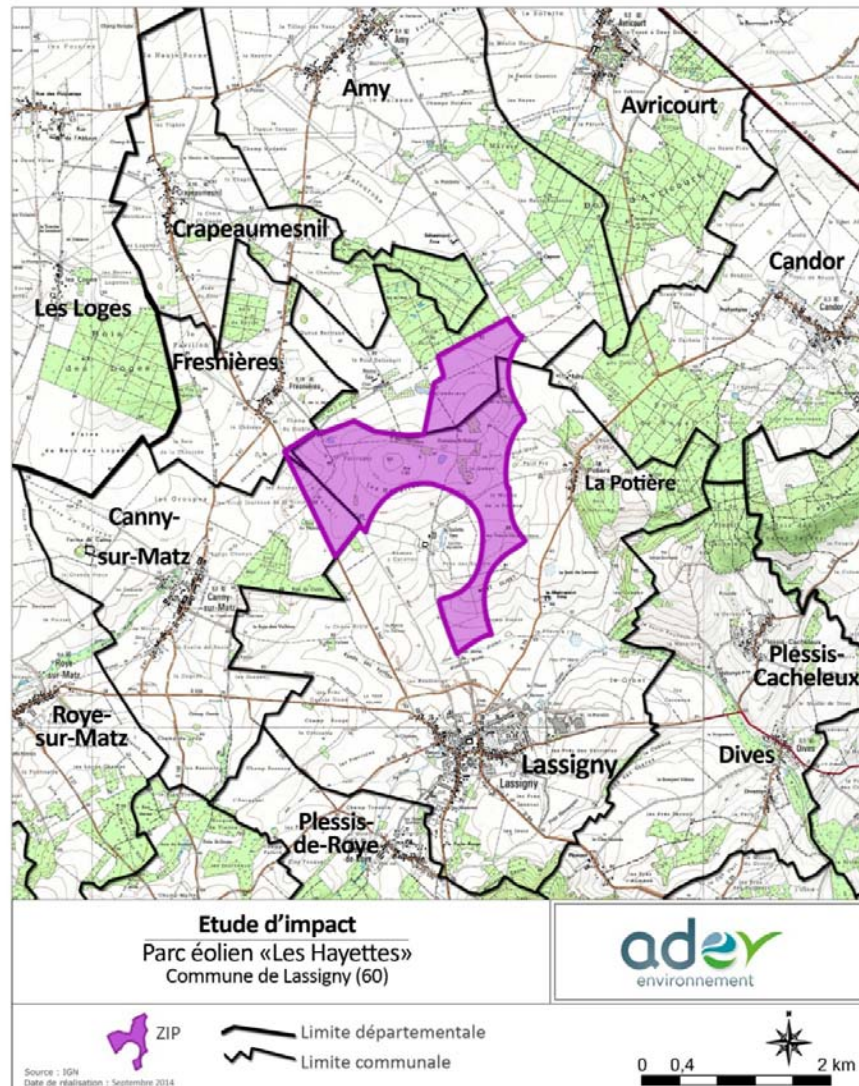
## SOMMAIRE

1. LOCALISATION DU PROJET .....	3
2. SOURCES DE CONSOMMATION D'ESPACE AGRICOLE D'UN PARC EOLIEN .....	4
3. PRESENTATION DU PROJET .....	5
4. EVALUATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE AGRICOLE POUR LE PARC EOLIEN LES HAYETTES ET IMPACT SUR L'ACTIVITE AGRICOLE .....	7
5. PRESENTATION DETAILLEE DES AMENAGEMENTS .....	8
6. DEMANTELEMENT ET REMISE EN ETAT DU SITE.....	12
ANNEXE 1 : TABLEAU DES EXPLOITANTS ET EMPRISES PAR EOLIENNE ET PAR POSTE DE LIVRAISON .	13
ANNEXE 2 : EXTRAITS DE LA DEMANDE D'AUTORISATION UNIQUE.....	15
ANNEXE 3 : PLAN D'ENSEMBLE DU PROJET .....	19

## 1. LOCALISATION DU PROJET

Le site est localisé sur la commune de Lassigny, dans le département de l'Oise (60), en région Picardie.

Cette commune, qui représente le chef-lieu du canton, se situe à la pointe nord-est du département, à l'Est de Noyon et dans la Communauté de communes du Pays des Sources.



Carte 1 : Localisation de la Zone d'Implantation Potentielle dans le territoire communal

### **2. SOURCES DE CONSOMMATION D'ESPACE AGRICOLE D'UN PARC EOLIEN**

Dans le cadre d'un parc éolien comme le parc éolien Les Hayettes, la consommation d'espace agricole est liée à l'utilisation de surfaces pour les besoins suivants :

- Fondation des éoliennes ;
- Plate-forme de montage et de maintenance pour les éoliennes ;
- Emplacement des postes de livraison (comptage...);
- Accès aux installations (éoliennes et postes de livraison).

Une surface plus importante est utilisée temporairement pendant la phase de chantier ; cette surface retrouve toutefois sa vocation agricole à la fin des travaux sans aucune restriction.

Les câbles (énergie et communication) sont enterrés à une profondeur suffisante pour permettre une remise en culture après travaux. Leur installation ne génère donc pas de consommation d'espace agricole.

L'emprise de chaque éolienne (Plate-forme, fondations et éventuellement chemin d'accès créé) fait l'objet d'un bail emphytéotique entre le propriétaire du terrain et la société exploitante de l'éolienne. Dans le cas où le terrain est loué à un exploitant, il est procédé en même temps que la signature du bail emphytéotique à une résiliation amiable partielle du bail rural sur l'emprise.

## 3. PRESENTATION DU PROJET

Le projet consiste en l'installation de trois éoliennes et d'un poste de livraison dans une plaine agricole cultivée, toutes situées sur le territoire des communes de Lassigny et d'Amy.

Les éoliennes installées sont de type Enercon E92 d'une hauteur en bout de pale de 184,38m.

### Coordonnées géographiques des éoliennes et du poste de livraison du parc éolien des Hayettes

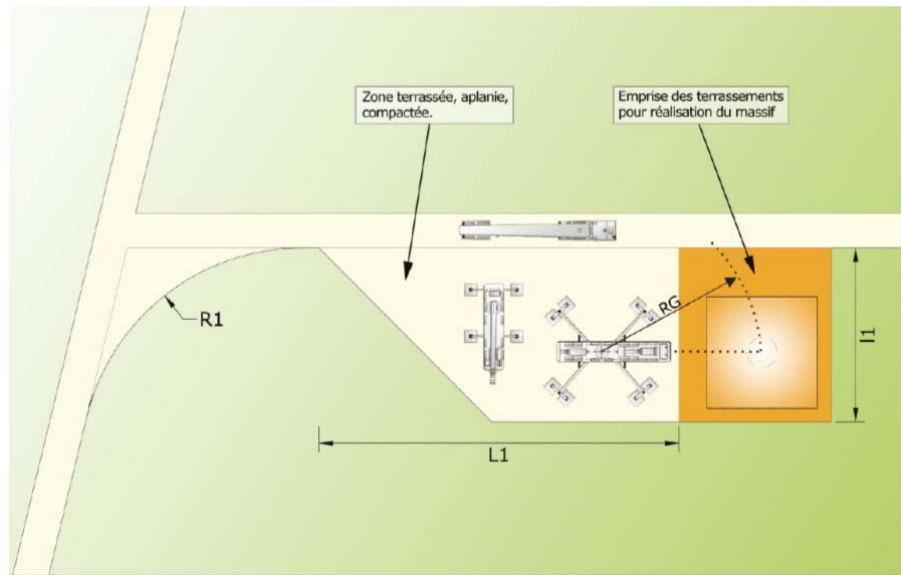
Eolienne	Commune	Lieu-dit	Parcelle cadastrale	Coordonnées géographiques		Hauteur hors sol en bout de pale (mètres)
				Lambert 93		
				X	Y	
E1	Lassigny	Le bois de la Pothière	C 99	688847	6947425	184,38
E2	Lassigny		C 366	688965	6947156	184,38
E3	Lassigny		ZA 3	688811	6946771	184,38
Poste de Livraison	Lassigny		C 99	688907	6947408	2,50

### Un enjeu pris en compte dans la conception du projet

L'énergie éolienne est principalement consommatrice d' « espace vertical » ; toutefois les installations d'un parc éolien nécessitent des emprises permanentes au sol, le plus souvent en terrain agricole. Une partie des emprises, notamment la fondation et la plate-forme, sont indispensables et difficiles à réduire. Pour chaque éolienne, la plate-forme et la fondation représentent en règle générale une surface de 25 ares (cf. schéma ci-dessous).

## Note CDPENAF – Parc éolien Les Hayettes

---



- Légende :**
- Zone terrassée re-végétalisée.
  - Empierrement de piste ou de plate-forme si nécessaire(ex: surface remblayé).

Par un effort de conception du projet, le bilan peut toutefois être amélioré concernant les chemins. Cet enjeu a été pris en compte dès le départ dans le cadre du développement du projet : la proximité des chemins existants a été un paramètre important dans la définition des implantations afin de limiter les créations de chemins. Les créations de chemin sont réalisées soit dans le sens des cultures soit en limite d'exploitation.

### 4. EVALUATION DE LA CONSOMMATION D'ESPACE AGRICOLE POUR LE PARC EOLIEN LES HAYETTES ET IMPACT SUR L'ACTIVITE AGRICOLE

Pour le parc éolien Les Hayettes qui comporte trois éoliennes et un poste de livraison, les surfaces utilisées de façon permanente pendant la phase d'exploitation sont les suivantes :

- Les plates-formes de grutage occuperont une surface de 3866,9 m<sup>2</sup> soit 38,67 ares ;
- Les fondations occuperont une surface de 1140 m<sup>2</sup> soit 11,40 ares ;
- Le poste de livraison ainsi que sa plate-forme occuperont une surface de 67 m<sup>2</sup> soit 0,67 ares.

Pour les trois éoliennes et le poste de livraison, ces emprises représentent donc une surface de 5073,9 m<sup>2</sup> ou 50,74 ares.

Un chemin d'accès est à créer pour l'implantation des trois éoliennes. Ce linéaire de chemins à créer (4m de large) est de 2179,7 m.

Afin de pouvoir acheminer les éléments de l'éolienne sur site, la création de 5 rayons de courbure sera nécessaire sur site.

La surface totale d'emprise des chemins et des rayons de courbure à créer est de 10454,3 m<sup>2</sup> soit 104,54 ares.

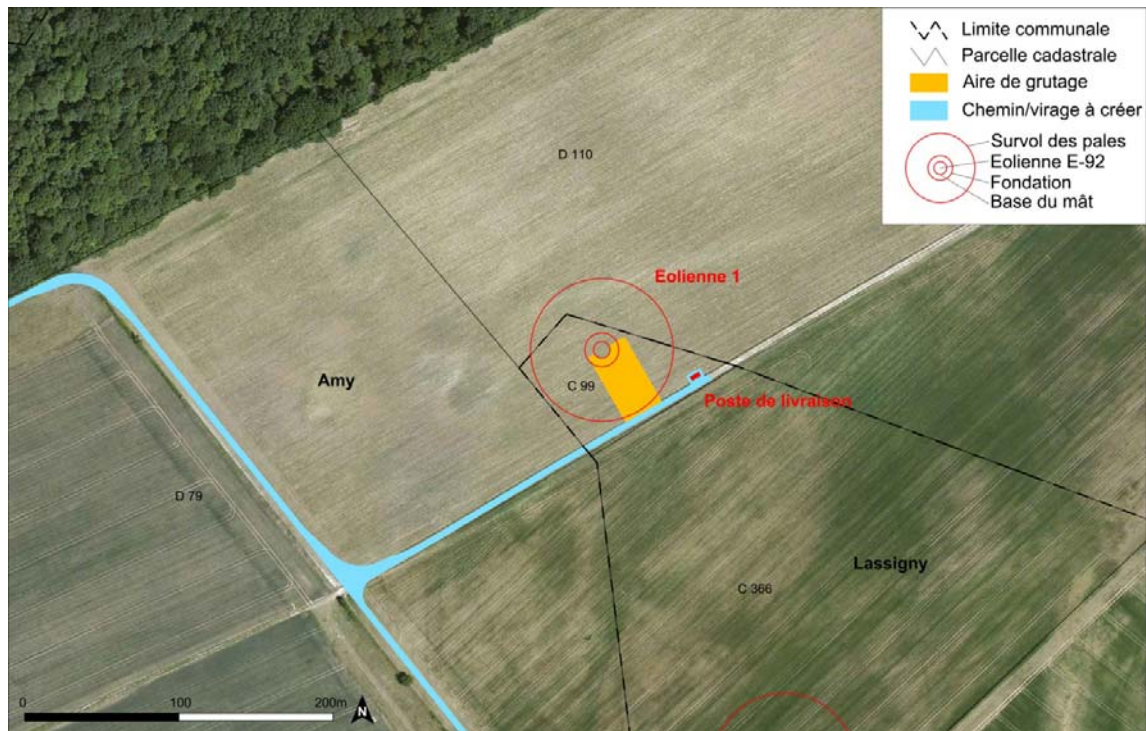
**Au total le projet éolien Les Hayettes devrait donc conduire au prélèvement de 155,28 ares ou 1,55 hectare environ.** L'impact sur l'activité agricole sera globalement faible. Par ailleurs la consommation d'espace est réversible puisque les éoliennes seront démantelées en fin d'exploitation. De plus l'aménagement des accès pour la construction du parc éolien conduira à l'amélioration du réseau de chemins traversant le site : 1305,6 ml de chemins ruraux et de remembrement seront rénovés et leur utilisation par les engins agricoles sera donc améliorée.



## 5. PRESENTATION DETAILLEE DES AMENAGEMENTS

Les vues suivantes représentent éolienne par éolienne les aménagements qui seront réalisés pour le projet éolien Les Hayettes. Les surfaces délimitées représentent les emprises (plates-formes, fondations + surface terrassée autour des fondations et chemins) situées sur des terres agricoles exploitées. Les renforcements de chemins sont présentés dans le plan d'ensemble du parc en annexe.

### Emprise de l'éolienne n°1



Emprise de l'éolienne sur des champs cultivés uniquement.

Accès direct depuis la route D142, puis par un chemin privé qui sera renforcé sur 1305,6 m sur les communes de Fresnières, d'Amy et de Lassigny, ensuite par un chemin qui sera créé sur 1442,6 m sur les communes d'Amy et Lassigny, le long du bois Taille Saillard, et enfin le long des parcelles cadastrales et dans le sens des cultures.



## Emprise de l'éolienne n°2

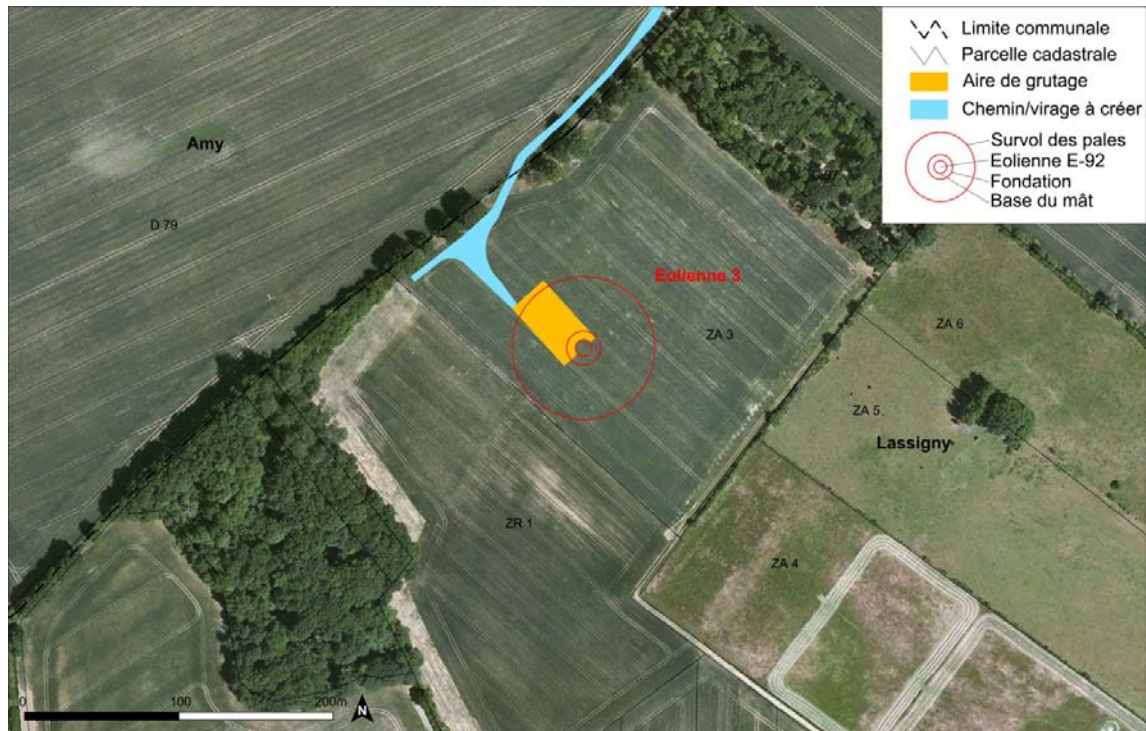


Emprise de l'éolienne sur des champs cultivés uniquement.

Accès direct depuis la route D142, puis par les chemins renforcés et créés pour l'éolienne n°1, ensuite par un chemin qui sera créé entre l'éolienne E1 et l'éolienne E2 sur 396,5 m sur les communes d'Amy et Lassigny, le long des parcelles cadastrales et enfin dans le sens des cultures. Le tracé du chemin ne nécessite aucun défrichement.

# Note CDPENAF – Parc éolien Les Hayettes

## Emprise de l'éolienne n°3

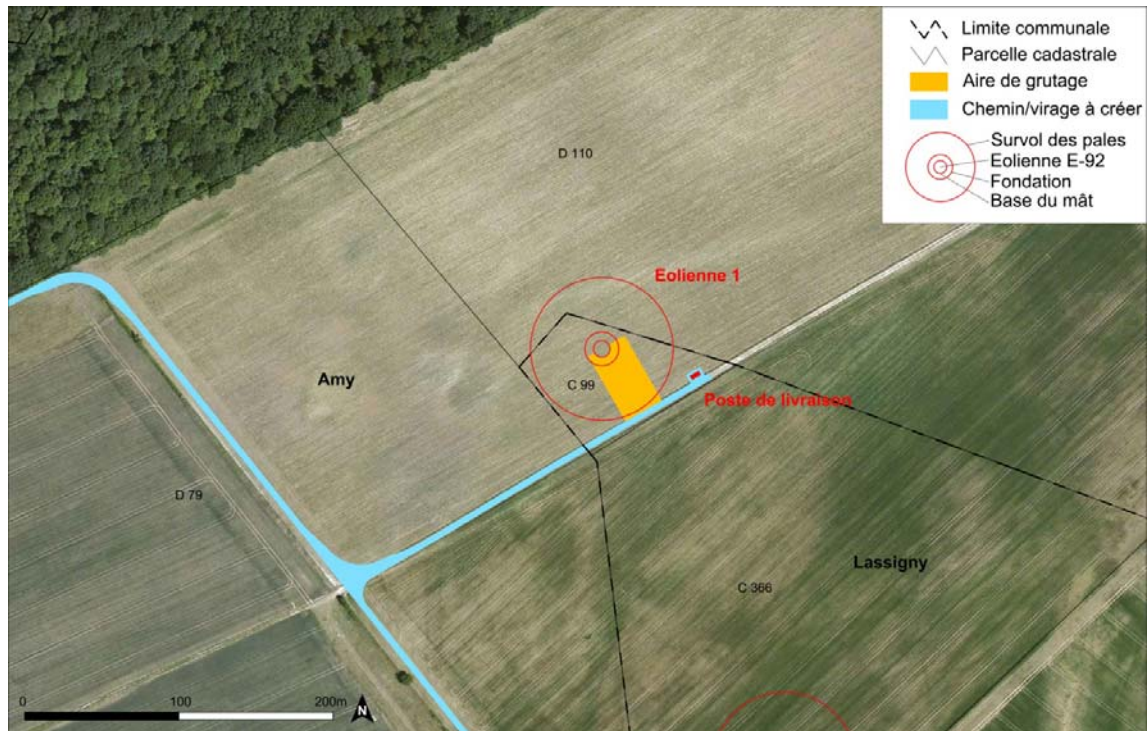


Emprise de l'éolienne sur des champs cultivés uniquement.

Accès direct depuis la route D142, puis par les chemins renforcés et créés pour les éoliennes n°1 et n°2 sur la commune d'Amy et Lassigny, ensuite par un chemin qui sera créé entre l'éolienne E2 et l'éolienne E3 sur 340,4 m sur les communes d'Amy et Lassigny, le long de haies, et enfin dans le sens des cultures via une trouée dans les haies. Le tracé du chemin ne nécessite aucun défrichage des arbres présents.

# Note CDPENAF – Parc éolien Les Hayettes

## Emprise du poste de livraison



Emprise du poste de livraison sur des champs cultivés uniquement à proximité de l'éolienne E1.

Accès direct depuis la route D142, puis par les chemins renforcés et créés pour l'éolienne n°1 sur la commune d'Amy, ensuite par un chemin qui sera créé sur 20 m sur les communes d'Amy et Lassigny le long des parcelles cadastrales et dans le sens des cultures, à proximité de l'éolienne E1.

### **6. DEMANTELEMENT ET REMISE EN ETAT DU SITE**

A l'issue de la phase d'exploitation la société d'exploitation procédera au démantèlement de l'ensemble des installations (plate-forme, chemins et fondations).

Les plates-formes et chemins seront intégralement démantelés (sauf les chemins que le propriétaire souhaiterait maintenus). La remise en place de terre végétale en surface sera réalisée afin de rendre immédiatement au sol son pouvoir cultural.

Conformément à la réglementation, les fondations seront démantelées au moins jusqu'à 1,00 m de profondeur. Comme pour les chemins et plates-formes, de la terre végétale sera remise en surface.

Conformément à la réglementation en vigueur, une garantie sera mise en place par la société d'exploitation dès la mise en fonctionnement du parc afin de couvrir les coûts de démantèlement et de remise en état.

**ANNEXE 1 : TABLEAU DES EXPLOITANTS ET EMPRISES PAR  
EOLIENNE ET PAR POSTE DE LIVRAISON**

## Note CDPENAF – Parc éolien Les Hayettes

<b>Eolienne</b>	<b>Référence cadastrale</b>	<b>Surface consommée</b>	<b>Exploitant</b>	<b>Type d'exploitation</b>	<b>Destination de la parcelle</b>	<b>Propriétaire du terrain</b>
<b>Eolienne 1</b>	Lassigny C 99	Fondation : 380 m <sup>2</sup> Plate-forme : 1304 m <sup>2</sup> Chemin d'accès + Rayon de Courbure : 6302,2 m <sup>2</sup>	M François LEVIER 1 RUE DE LA MADELEINE 80500 ROLLOT	Polyculture	Culture	M François LEVIER 1 RUE DE LA MADELEINE 80500 ROLLOT
<b>Eolienne 2</b>	Lassigny C 366	Fondation : 380 m <sup>2</sup> Plate-forme : 1304 m <sup>2</sup> Chemin d'accès + Rayon de Courbure : 2079,9 m <sup>2</sup>	M François LEVIER 1 RUE DE LA MADELEINE 80500 ROLLOT	Polyculture	Culture	M François LEVIER 1 RUE DE LA MADELEINE 80500 ROLLOT
<b>Eolienne 3</b>	Lassigny ZA 3	Fondation: 380 m <sup>2</sup> Plate-forme : 1304 m <sup>2</sup> Chemin d'accès + Rayon de Courbure : 2072,1 m <sup>2</sup>	Arnaud CAT 191 RUE MONT RENAUD 60400 LARBROYE	Polyculture	Culture	M Nestor DEHEM et ses enfants 21 RUE PRINCIPALE 60310 LASSIGNY
<b>Poste de livraison</b>	Lassigny C 99	Plate-forme : 67 m <sup>2</sup> Chemin d'accès : 80 m <sup>2</sup>	M François LEVIER 1 RUE DE LA MADELEINE 80500 ROLLOT	Polyculture	Culture	M François LEVIER 1 RUE DE LA MADELEINE 80500 ROLLOT

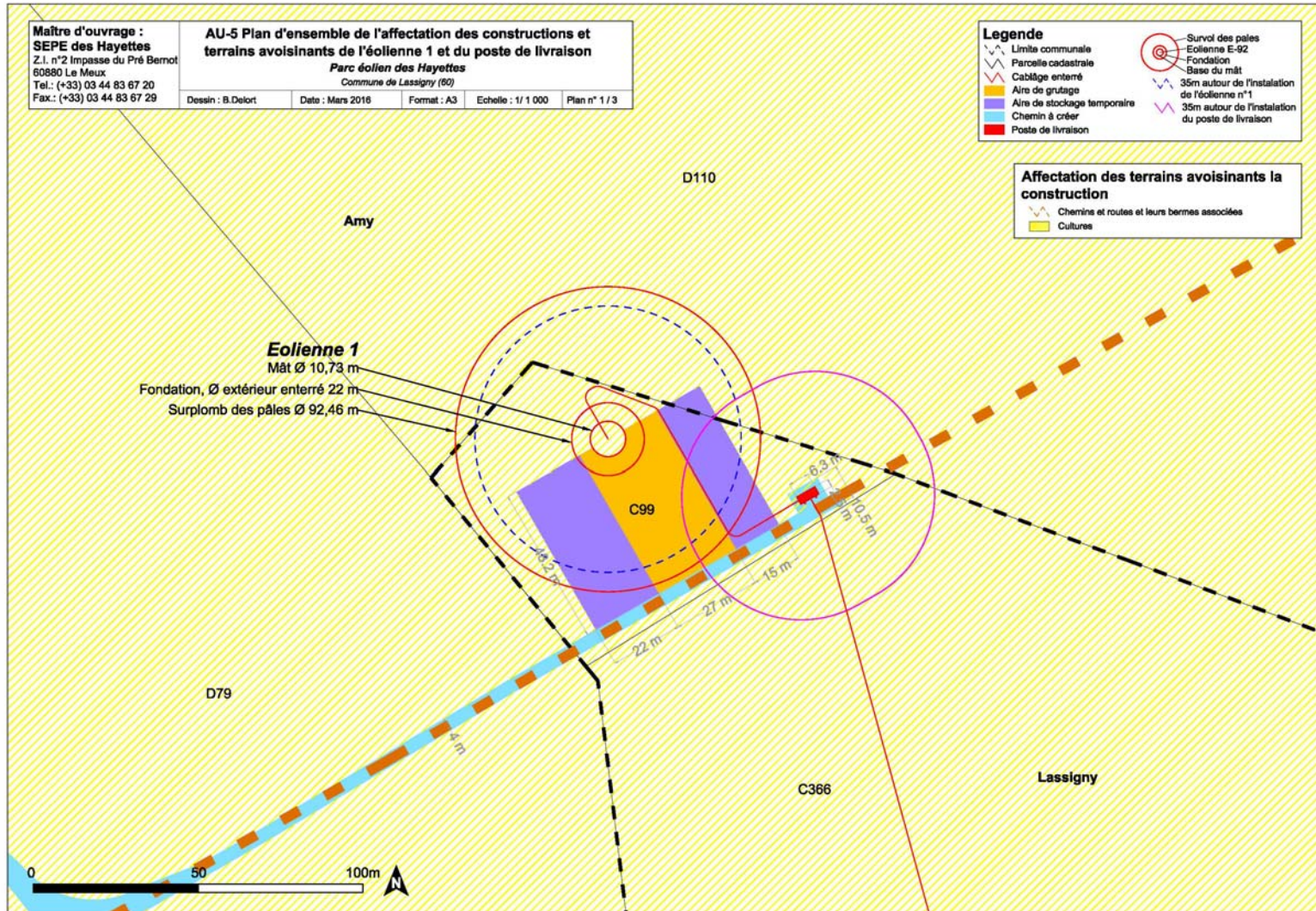


**ANNEXE 2 : EXTRAITS DE LA DEMANDE D'AUTORISATION  
UNIQUE**

N.B : Les plans **annexés ont été réduits** du A3 en A4 **et du A0 au A4** pour faciliter la mise en page, l'échelle numérique 1/500 qui correspondait au format de page A3 **devient ainsi 1/747 au format A4 et le format A0 devient ainsi 1/5000 au format A4**

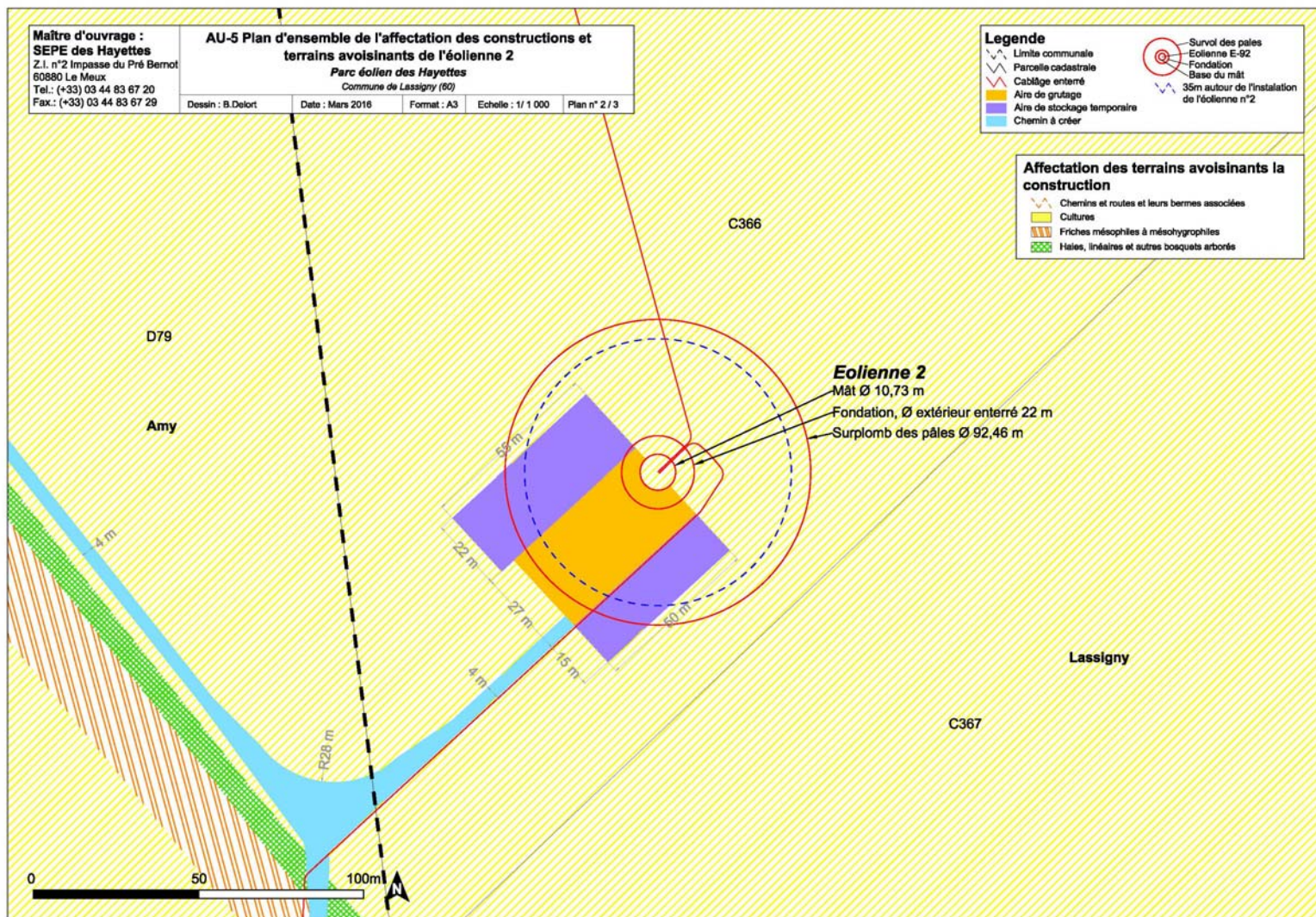


# Note CDPENAF – Parc éolien Les Hayettes



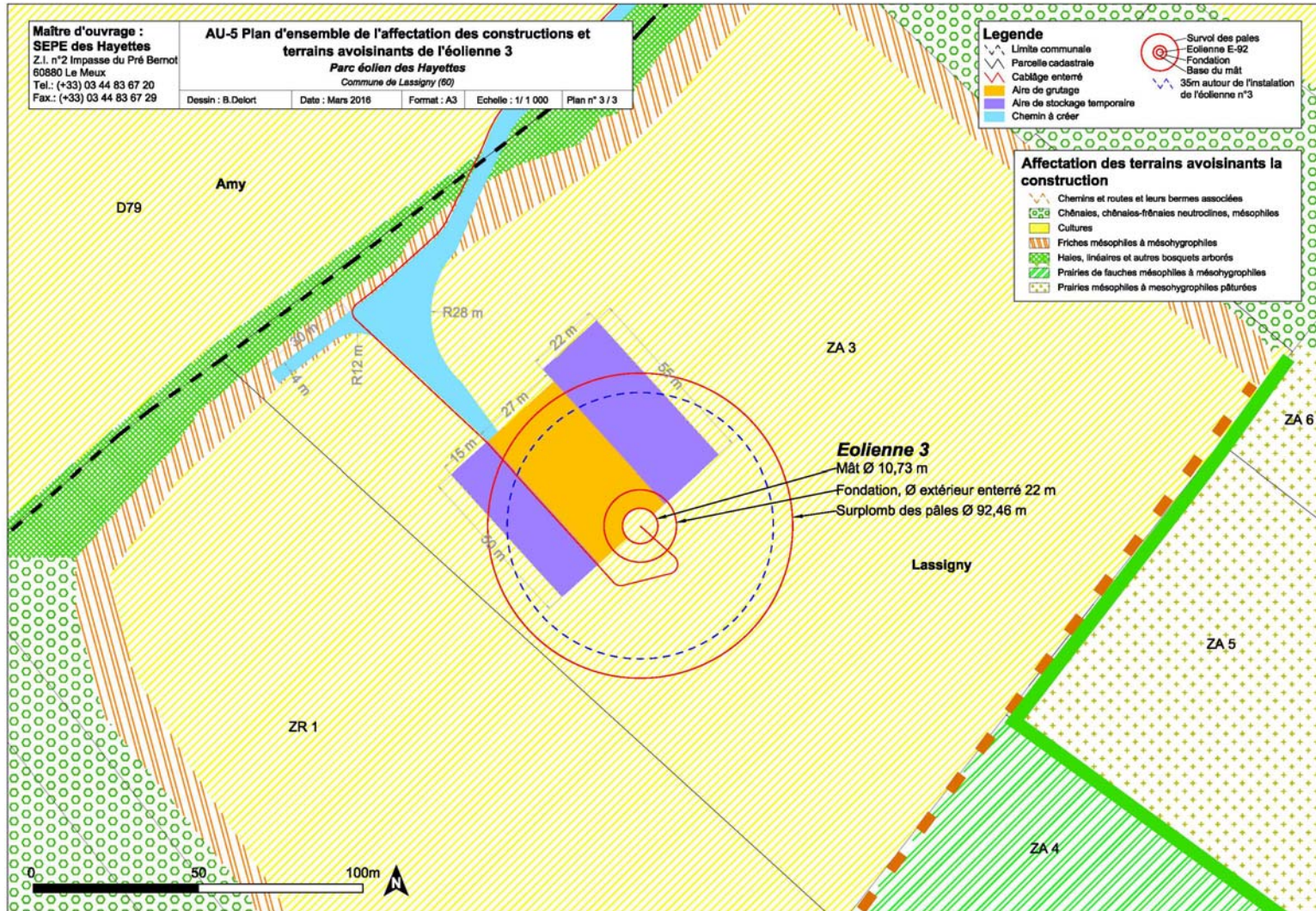


# Note CDPENAF – Parc éolien Les Hayettes





# Note CDPENAF – Parc éolien Les Hayettes



**ANNEXE 3 : PLAN D'ENSEMBLE DU PROJET**



# Note CDPENAF – Parc éolien Les Hayettes

